

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 mars 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 mars 2024 s'est réuni le Lundi 25 mars 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, , MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FEYRIT Jean-Claude, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, HAY Florence.

Pouvoirs : de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, de BOULITEAU Bernard à CILLIERES Charles de GASSER Anne-Laure à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de HAY Florence à FRANCIS Stéphane

C.20

Autorisation de Programme de requalification de l'îlot Espiet – Actualisation

Par délibération en date du 5 juillet 2021, le Conseil Municipal a décidé de créer une autorisation de programme pour la « requalification de l'îlot Espiet ».

Ce procédé a été choisi afin d'ajuster l'impact de cette dépense dans le budget communal en relation avec son calendrier prévisionnel de réalisation.

Bien que les travaux soient achevés, l'autorisation de programme doit être à nouveau actualisée afin d'acter le montant des dépenses réalisées sur les années antérieures et redéployer les crédits de paiement sur les années à venir ; en effet, un règlement doit encore intervenir en 2024 avant la clôture de l'AP.

Le coût prévisionnel total de ce programme est estimé à 700 535 euros TTC.

Opération	Montant total TTC de l'AP
Requalification de l'îlot Espiet	700 535 €

Exercices budgétaires	2022	2023	2024	Total
Crédits de paiement	52 056 €	606 075 €	42 404 €	700 535 €

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à actualiser l'autorisation de programme « Requalification de l'îlot Espiet » dont les montants sont précisés ci-dessus
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses inscrites au titre de la présente autorisation de programme à hauteur du montant des crédits de paiement des exercices concernés
- Précise** que les crédits de paiement seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELIER



Délégation certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/03/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28/03/2024...

Le Secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELIER

